

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_077

Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-ville de Steenvoorde

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHEN - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 74

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_077

Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement du centre-ville de Steenvoorde

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8 ;

Considérant que la commune de Steenvoorde souhaite réaliser des travaux d'aménagement du centre-ville ;

Considérant que les emprises se trouvent sur le domaine public communal ;

Considérant que Cœur de Flandre agglomération est compétente techniquement pour réaliser, suivre, contrôler et réceptionner ce type de travaux ;

Considérant qu'afin de mutualiser les moyens et rationaliser les coûts, la commune de Steenvoorde souhaite confier la réalisation des travaux à Cœur de Flandre agglomération ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement de centre-ville avec la commune de Steenvoorde,
- à réception du chantier, la commune prendra à sa charge la part correspondante aux travaux réalisés pour son compte soit une estimation de 396 097.85 € HT + 5% HT de frais d'études + 11 651.20 € HT de frais de géolocalisation et de topographies,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance



Jean-Luc DÉBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

